



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

ROGERS SUGAR ANNONCE LA RATIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS EN GRÈVE À SA RAFFINERIE DE SUCRE DE VANCOUVER

Vancouver, Canada, le 1er février 2024 – Rogers Sugar Inc. (la « Société » ou « Rogers Sugar ») (TSX: RSI) a annoncé aujourd'hui que les travailleurs syndiqués de sa raffinerie de Vancouver ont ratifié une convention collective de cinq ans, mettant ainsi fin à une grève qui a débuté le 28 septembre 2023.

La raffinerie de Vancouver emploie environ 140 travailleurs syndiqués.

« Nous pensons que cet accord répond aux besoins des employés et de l'organisation et qu'il nous permet de servir nos clients, d'augmenter la production et de répondre à la demande croissante pour nos produits », a affirmé Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers Sugar. Nous sommes heureux que les travailleurs de notre raffinerie de Vancouver aient ratifié cet accord et nous sommes impatients d'y reprendre pleinement nos activités pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien. »

La raffinerie de Vancouver est exploitée par Lantic, une filiale en propriété exclusive de la Société.

À propos de Rogers Sugar Inc.

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. La Société détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de TMTC et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

M. Jean-Sébastien Couillard
Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif
Tél: (514) 940-4350

investors@lantic.ca
Site web : www.lanticrogers.com